



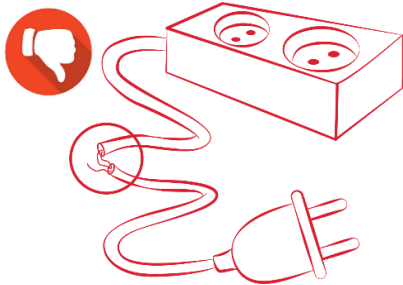
## Matériel **défectueux/nouveau**

**Mettre des équipements défectueux à la disposition de votre aide-ménagère est très dangereux et interdit.**

L'utilisation d'équipements défectueux peut être une cause d'accidents du travail. Ceux-ci peuvent causer diverses blessures telles qu'une brûlure, une électrocution, un choc électrique ou même un incendie dans votre habitation. **Il est donc extrêmement important de remplacer les matériaux défectueux.**

Quelques exemples d'équipements défectueux :

- Un cordon dont l'isolation est rompue.
- Un appareil qui produit une étincelle électrique lorsqu'on l'allume.
- Partie de l'appareil qui est cassée (partie de plastique par exemple).



**Communiquez à votre aide-ménagère les informations nécessaires concernant votre nouvel appareil/équipement électrique.**

Après avoir acheté votre nouvel appareil/équipement électrique, il est également important de donner à votre aide-ménagère les explications nécessaires à son utilisation. Cela peut concerner le lave-linge/sèche-linge, le lave-vaisselle, le mixeur, la trancheuse, le fer à repasser, l'aspirateur, etc.

Nous aimerions vous donner quelques conseils pour que ces instructions soient complètes et sûres :

- Tout d'abord, dites à votre aide-ménagère qu'il y a un nouvel appareil, et où il/elle peut le trouver.
- Testez d'abord vous-même l'appareil afin de savoir comment il fonctionne et de pouvoir l'expliquer à votre aide-ménagère
- Donnez des instructions à votre aide-ménagère pour que l'appareil soit utilisé correctement et n'oubliez pas de donner des informations sur certains risques lors de son utilisation.
  - Par exemple, l'appareil présente-t-il quelque chose de particulier, comme la formation automatique de vapeur sur un fer à repasser ou l'activation et la désactivation automatique d'une certaine fonction.



**Conseil: Avec un nouvel équipement, mettez toujours le manuel à la disposition de l'aide-ménagère.**